

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-3-7

Séance du vendredi 11 septembre 2015

### **POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2015 AU TITRE DE L'ANCIEN GUIDE DES AIDES**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,  
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,  
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-  
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,  
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-3-2 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif 2015, Routes, Transport et Déplacement,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'affectation au titre de l'exercice 2015, des autorisations de programme de la politique A08, selon les opérations figurant ci-après et le versement des subventions correspondantes,

**Voirie communale :**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VOC00446	<b>ALTKIRCH</b> Accès à l'Ecole Primaire "les Tuileries", rue de Ferrette	26 084,00	19 %	4 956,00
VOC00628	<b>COLMAR</b> Quai de la Poissonnerie	46 640,00	19 %	8 862,00
			TOTAL	13 818,00

- Précise que la dépense d'un montant de 13 818,00 € sera prélevée sur le programme A284, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité